



REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 12 mars 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 12 mars à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Bruno GICQUELLO, Maire.

Étaient présents : M. GICQUELLO, Maire, M. LEMBELEMBE, 1^{er} adjoint, 2^{ème} adjointe, M. GUILLEMOT (arrivé à 20h39 après le vote de la délibération 2019_03_12_01), 3^{ème} adjoint, Mme LE LIEVRE, 4^{ème} adjointe, M. LE BRUN, 5^{ème} adjoint, Mmes BROOK, OGER, HAVART, LHOPITALIER, MM. BROGARD, OUTIN, Mme GRU, LE SAUTER – LE BEL, Mme TREGOUET, MM. DANY, HAVART, conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :
Mme BLANCO HERCELIN qui donne pouvoir à M. GICQUELLO
M. KERVICHE qui donne pouvoir à M. BROGARD
M. HAVART qui donne pourvoir à M. DANY

Secrétaire de séance : M. OUTIN est nommé secrétaire de séance

Date de convocation :
8 mars 2019

Nombre de membres:
en exercice : 19
présents : 16
procurations : 3
votants : 19

♦ **2019_03_12_01 : Appel à candidatures « dynamisme des centres-villes »**

M. le Maire expose :

L'Etat et le Conseil régional ont lancé récemment un appel à candidatures en direction des communes et des intercommunalités bretonnes. Cet appel concerne la revitalisation des centres-bourgs et des centres-villes de notre région.

Chacun a pu lire dans la presse de nombreux articles sur la « mort des centres-villes » et la désertification de nos petits bourgs ruraux. Cet appel à projet est une initiative pour essayer de redonner ou de renforcer l'attractivité et la vie de nos centres-villes.

Malestroit, bien sûr, ne va pas si mal. Nous pouvons nous réjouir d'une bonne dynamique économique et touristique, d'une offre de santé de qualité pour laquelle nous nous battons chaque jour, d'un tissu associatif riche et proposant de multiples activités pour tous les âges.

Mais il ne s'agit pas d'attendre que les choses se fassent toutes seules. Il y a encore du travail pour consolider ces points positifs, pour réfléchir à l'aménagement de notre centre-ville et pour préserver et valoriser notre patrimoine.

Vous connaissez tous ici la situation financière de la Commune. Nous n'avons bien évidemment pas les moyens de nous lancer dans des travaux pharaoniques dans notre Cité.

Les financements d'Etat et les concours d'autres collectivités se raréfient. Et, aujourd'hui, de plus en plus de financements seront accessibles par le biais d'appels à candidatures ou d'appels à projets. Vous vous souvenez par exemple que nous avons déjà candidaté auprès de Morbihan Energie pour quelques bâtiments communaux. Nous attendons à ce jour les réponses.

Mais chacun comprend la logique. Même si l'on n'apprécie pas nécessairement ce mode de fonctionnement, qui contraint les communes à déposer des dossiers sans savoir ce qu'il en sera fait, nous ne pouvons regarder les trains passer.

Voilà pourquoi nous avons choisi de déposer une candidature que le DGS va vous présenter.

Même si le calendrier a été très contraint, je vous proposerai de passer cette candidature au vote afin de notifier notre délibération aux organisateurs de l'appel.

M. Le Gal présente la candidature.

Echanges sur la délibération 2019_03_12_01 : Appel à candidatures « dynamisme des centres-villes »

B. DANY : C'est vrai que c'est un sujet important, avec l'implication de l'Etat et du Conseil régional. On en a parlé à plusieurs reprises. Mais normalement M. le Maire, quand on candidate on joint la délibération du Conseil avec la candidature. Là nous sommes un peu tard. Et ma 2eme question : Il n'y a pas eu de commission de travaux sur le sujet. Tout a semble-t-il été vu en exécutif, c'est dommage. Il y a une Commission travaux et urbanisme et elle a un rôle. Vous l'avez peut-être oublié.

M. LE MAIRE : C'est un Appel à projet. Et il ne s'agit que d'études uniquement. Si nous sommes retenus, il pourra alors y avoir des changements.

M. TREGOUET. M. le Maire, le dossier a-t-il été déposé à la date prévue ? Pouvons nous avoir le détail du plan d'action ?

M. LE MAIRE : oui bien sûr, le dossier a été déposé en temps et en heure. Quant au plan d'action, je le répète il ne s'agit que d'une candidature sur les études. Nous irons davantage en profondeur si nous sommes retenus. Nous organiserons un Comité de pilotage.

Y. LE BRUN : Les critères de sélection n'étaient pas sur des projets très précis. C'est une Commission de sélection des dossiers qui tranchera.

M. LE MAIRE donne lecture du courrier des PCC.

Après délibération, le conseil municipal :

- A l'unanimité, se prononce favorablement à la candidature.

◆ Résultats de l'enquête publique

M. le Maire expose :

Nous avons évoqué lors du dernier Conseil le redimensionnement du projet de vente du camping. Je vous rappelle que le projet n'incorporera ni le hangar à bateaux, ni l'aire de jeux pour enfants.

En revanche, le projet comprendra la portion de voirie qui fait office de parking, devant l'accueil du camping.

Comme il s'agit de la voirie communale, j'ai pris un arrêté municipal le 5 février 2019, pour ouvrir une enquête publique relative au projet de déclassement de cette portion de voie communale. Elle s'est déroulée du 20 février 2019 au 6 mars 2019 inclus et a été conduite par Madame Anne-Marie Carlier, Commissaire enquêteur. Je vous rappelle que le dossier d'enquête était consultable en mairie aux heures d'ouverture et que Madame Carlier a assuré 2 permanences le 27 février et le 6 mars. Nous nous sommes rendus sur les lieux avant la tenue de cette enquête.

Madame Carlier nous a remis son rapport le 8 mars dernier.

Je vous précise que le rapport indique que :

- Premièrement, aucune observation n'a été enregistrée,
- Deuxièmement, que « le dossier ne soulève pas de remarque particulière et ne sollicite aucun complément d'information ni prise de position particulière de la Mairie de Malestroit ».

Vous le voyez, il n'y a aucune difficulté de soulevée dans l'enquête. Nous allons pouvoir passer à la suite du dossier camping.

Le sujet n'appelle pas de délibération et aucune prise de parole n'est sollicitée.

◆ 2019_03_12_02 : Procédures de déclassement de parcelles communales

M. le Maire expose :

Lors du dernier Conseil municipal, nous avons approuvé le déclassement de deux parcelles objet de la vente du camping. Vous vous en rappelez, il s'agissait du camping proprement dit et de la parcelle sur laquelle se situait l'ancien poste d'assainissement.

Il nous manquait deux éléments pour finaliser ces dossiers de déclassement :

- Tout d'abord, l'enquête publique que nous venons de voir
- Ensuite, le nouveau plan cadastral du secteur.

Ce nouveau plan crée la parcelle n°464 pour le bloc sanitaire qui est accolé au hangar des canoë-kayak et la parcelle n°466 pour le parking du camping.

Elles ont respectivement une surface de 361 m² et 1575 m². Le bloc sanitaire est utilisé par le camping qui est actuellement fermé et le parking du camping est fermé au public.

La désaffectation de ces biens est constatée et je vous propose de prononcer le déclassement de ces parcelles afin de les intégrer dans le domaine privé communal.

Echanges sur la délibération 2019_03_12_02 : Procédures de déclassement de parcelles communales

B. DANY : Il s'agit bien d'une parcelle qui comprend les sanitaires proches des canoë kayak et de la parcelle de parking du camping ?

M. LE MAIRE : oui

B. DANY : Est-ce que les sanitaires du kayak seront toujours accessibles pour eux ?

M. LE MAIRE : non, ils ne pourront plus y avoir accès. Nous en avons parlé avec le Président de l'association, bien en amont. Nous allons construire des sanitaires et douches neufs pour les kayaks. Il faut savoir qu'il s'agira au final de remettre les locaux dans leur état initial puisque les sanitaires du kayak se trouvaient sur la droite du bâtiment. Une porte avait été installée par la suite entre les sanitaires du camping et ceux du kayak.

B. DANY : et vous avez chiffré le coût de ces travaux ?

M. LE MAIRE : oui, c'est en cours de réalisation. Et n'oubliez pas, que nous le faisons depuis longtemps, nous travaillons beaucoup en régie, avec du personnel compétent.

Y. LE BRUN : cela réduit considérablement les coûts

Après délibération, le conseil municipal :

- A la majorité (3 absentions B. DANY, PG HAVART qui a donné pouvoir à B. DANY, M. TREGOUET), se prononce pour le déclassement des parcelles communales.

◆ **Chapelle Ste-Anne**

M. LE MAIRE expose :

La Chapelle Ste-Anne nécessite des travaux de consolidation et de mise en sécurité.

La Ville avait contracté un bail emphytéotique avec l'association « Les ouvriers de St-Joseph » qui n'est pas en mesure d'honorer les clauses d'entretien du bâtiment.

Il était nécessaire de dénoncer le bail pour pouvoir intervenir sur la Chapelle, le bail emphytéotique donnant au locataire des droits comparables à ceux du propriétaire.

C'est aujourd'hui chose faite. Nous avons d'ores-et-déjà demandé un devis pour une analyse du bâtiment et des premiers travaux de consolidation.

Echange sur le sujet qui n'appelle pas de délibération.

B. DANY : C'est vrai que l'on en a débattu il y a 2 ans la mariée était top belle. M. ABJEAN et son association peuvent prendre des petits travaux en charge mais pas assurer de grosses démarches de réfection.

M. LE MAIRE : il n'y avait pas de grosses dégradation à l'époque. Aujourd'hui, le clocher s'affaisse de plus en plus vite

B. DANY : il y avait déjà des problèmes de charpentes à l'époque.

C. GUILLEMOT : le problème est que l'association n'a pas réussi à lever les fonds, tout simplement, ce n'est pas que la mariée était trop belle.

Y. LE BRUN : je n'ai pas souvenir avoir entendu des hésitations à l'époque. Ça ne fait pas avancer le débat de se positionner après. On y croyait à l'époque et on avait toutes les raisons d'y croire.

B. DANY : Oui, mais on nous a dit que tout allait être refait à l'époque.

C. GUILLEMOT : A St-Goustan, tout a été refait par l'association, ils ont sollicité des dons et les ont obtenus. Donc ça peut marcher.

M. LE MAIRE : l'association avait un projet intéressant, en tant qu'étape du Tro Breizh, inscrit sur les Itinéraire Européens. Mais le bâtiment se dégrade vite avec les vibrations et l'humidité.

Il est de ma responsabilité d'intervenir rapidement. Cela va se faire très prochainement maintenant.

B. DANY : Nous avons un nouveau supermarché, que vous avez porté haut. Il n'y a pas de glissière de sécurité entre le rond-point et le parking. Y'a-t-il un aménagement de prévu à ce niveau

M. LE MAIRE : C'est vrai que j'ai porté le dossier du Lidl et c'est très bien. Il ne faut jamais renier les choses. Tout ce qui peut développer la Ville, tous les projets, nous les portons très haut, avec toute l'équipe. Vous avez vu que c'est un rond-point provisoire, le rond-point définitif sera achevé en Mai. Je l'ai vu le jour de l'inauguration qu'il manquait cet équipement. Dès le lendemain, j'ai demandé à la Direction de Lidl d'étudier la pose de glissière et le CD 56 est également informé car il doit donner son avis.

Cet aménagement sera réalisé. Je précise que 4 candélabres basse tension seront également installés, aux frais de Lidl.

M. TREGOUET. Il y a eu une réunion avec les commerçants. Pouvons-nous avoir des informations sur celle-ci et ce qui va en déboucher ?

M. LE MAIRE : oui il y a eu une réunion positive et constructive, avec mes collègues, Yvette LHOPITALIER, ODILE OGER, Agnès HAVART et Catherine

LE LIEVRE. Les commerçants riverains du marché étaient également présents ; j'ai été amené à prendre des mesures d'urgence lors de l'accident l'été dernier. Des poids lourds circulent dans le centre et cela représente un risque.

Nous avons travaillé en amont et avons souhaité inviter les commerçants pour avoir leur point de vue. Certains exposent depuis 25 ou 30 ans donc ils connaissent Malestroit. Et je vous rassure :si nous avons invité les commerçants, c'est évidemment pour élargir nos réflexions. Tout n'est pas décidé en amont.

Il y a des « ragots dans les bars » et ailleurs. On peut en lire aussi parfois. Il ne faut donc pas tout croire ce que l'on peut lire et entendre

Nous allons arriver à des résultats intéressants avec les pompiers, la police et l'équipe, et nous communiquerons en temps et en heure.

